

Commune de CHAMPNEUVILLE**Séance du Conseil Municipal****L'an deux mille onze, le 17 juin.**

Le Conseil Municipal de la Commune de Champneuville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT, Maire, et après convocation légale des 10 membres en exercice faite le 08 juin 2011.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs tous les Membres en exercice sauf, Valérie CROISSANT, Jean Marc LANHER et Jérôme GROSSE. Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Cathy CHAPLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a accepté. Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT aux délibérations suivantes :

Objet de la délibération 2011-135 : Election d'un délégué titulaire et de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011

Monsieur le Président a donné lecture de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux

ELECTION DES DELEGUES 1^{er} tour de scrutin

A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué : Mr Daniel LEFORT,

ELECTION DES SUPPLEANTS 1^{er} tour de scrutin

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants : Mr Daniel DUBAUX, M Nicolas HERTKORN et M Régis VAUTRIN

Objet de la délibération 2011-136 : convention avec BOUYGUES TELECOM :

Suite à la délibération N° 2011-134 du 19 avril 2011, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des suites favorables pour l'implantation BOUYGTEL sur le pylône Orange France .

- Considérant la proposition de BOUYGUES TELECOM d'installer un relais de téléphonie mobile sur le chemin rural de la Côte de Talou à Champneuville (55100) cadastrée section AE, domaine public.
- Considérant : le projet de bail établi par BOUYGUES TELECOM, définissant les conditions moyennant notamment un loyer annuel de 4000 Euros nets indexé de 2 % chaque année et pour une durée de 12 ans.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents Autorise le Maire à signer, au nom de la commune, le contrat de bail (convention d'occupation privative du domaine public) et tous les documents relatifs à ce dossier, entre la commune de Champneuville et BOUYGUES TELECOM.

Objet de la délibération 2011- 137 : Rapport 2010 sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable.

Comme le prévoient les dispositions de l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (désormais article L2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport sur l'eau de 2010. Suite aux informations données, le conseil municipal valide le rapport.

Objet de la délibération 2011- 138 : projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Mme le Préfet de la Meuse.

M le maire présente au conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Mme le Préfet de la Meuse.

Vu la superposition des échelons territoriaux, aux compétences enchevêtrées, le conseil municipal est favorable à une réforme des collectivités permettant de faciliter la réalisation de projets structurants pour notre territoire.

Considérant le manque de réponse à toutes les questions que se posent nos contribuables.

Considérant le manque de consultation des citoyens

Considérant le nom choix proposé et la prise en compte partielle de notre bassin de vie

Considérant le flou sur les questions de gouvernance, de compétences et d'intégration

Considérant les études en cours qui pourraient modifier notre choix ultérieurement

Considérant le manque d'information et de certitude sur les répercussions de la fiscalité communale

Considérant la méthode et les délais imposés pour mettre en place cette réforme insuffisamment respectueux de la démocratie délibérative

Le conseil municipal de Champneuville décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, de donner un avis défavorable à la proposition de Mme le Préfet de la Meuse, sur le projet de schéma de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de Champneuville demande, afin de comparer les schémas, que soit conduite une réflexion concertée pour proposer une communauté d'agglomération sur le Nord Meusien avec la prise en compte de nos préoccupations pour un avenir solidaire et durable de notre territoire. Une nouvelle délibération pourrait être prise en fonction des résultats des études en cours et des groupes de travail mis en place.

Daniel LEFORT	Daniel DUBAUX	François URVOY	Cathy CHAPLET	Valérie CROISSANT
Jérôme GROSSE	Nicolas HERTKORN	Jean Marc LANHER	Andrée RENAUX	Régis VAUTRIN

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de ces délibérations a été affiché à la Mairie le 17 juin 2011, que la convocation du Conseil avait été faite le 08 juin 2011, que le nombre des membres en exercice était de 10.